

Rentrée scolaire 2026-2027



Une Ville engagée pour la réussite des enfants

À travers l'école, la Ville et les équipes pédagogiques développent des projets innovants pour enrichir le parcours éducatif des élèves.

Parmi ces initiatives :

- Actions écologiques avec le label Éco-École.
- Passerelle d'intégration pour accompagner les enfants dans leur entrée à l'école.
- Installation de tableaux numériques pour moderniser les apprentissages.

Un soutien municipal pour des expériences enrichissantes

La Municipalité finance et encourage les sorties culturelles, sportives et artistiques, tout en favorisant la coordination entre les services municipaux (enfance, scolaire, enseignements artistiques, jeunesse, sports et loisirs...).

Des conditions d'apprentissage optimales

- Prise en charge d'une partie des fournitures scolaires.
- Formation continue des agents municipaux pour un encadrement de qualité.
- Entretien optimal des bâtiments scolaires pour garantir un environnement épanouissant.



HORAIRES – ÉCOLES

Rythme scolaire sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

MATERNELLE PAUL-BERT

8h30 - 11h30
13h30 - 16h30

Directrice Mme Bourgeon 01 60 48 29 56

ÉLÉMENTAIRE PAUL-BERT

8h30 - 11h30
13h30 - 16h30

Directrice Mme Humbert 01 69 38 38 64

MATERNELLE VICTOR-HUGO

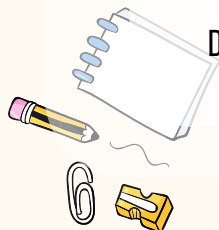
8h45 - 11h45
13h45 - 16h45

Directrice Mme Bernard 01 69 38 40 53

ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY

8h30 - 11h30
13h30 - 16h30

Directrice Mme Blancard 01 60 46 20 96





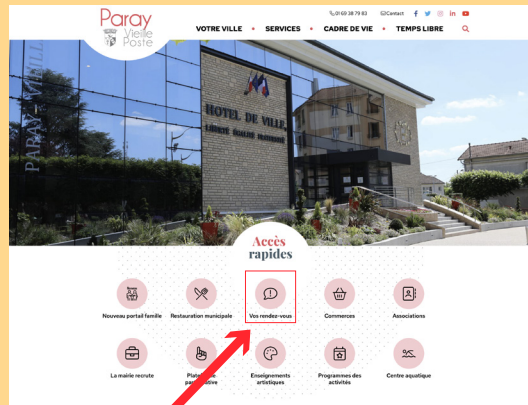
Inscriptions scolaire

Vous avez déjà un portail famille

Si votre enfant fait sa rentrée en petite section et que vous disposez déjà d'un compte sur le portail famille, l'inscription scolaire s'effectue directement en ligne, sans prise de rendez-vous, via l'onglet « Inscription ».

Vous n'avez pas de portail famille

Si votre enfant fait sa rentrée en petite section et vous ne disposez pas d'un portail famille, la prise de rendez-vous est obligatoire afin de procéder à son inscription sur www.paray-vieille-poste.fr ou en scannant le QR Code ci-dessous.

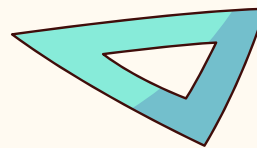


Cliquer ici pour accéder à la plateforme de prise de rendez-vous.

Vous êtes nouveau sur la Ville et votre enfant doit être inscrit à l'école (hors petite-section)

L'inscription se fait en déposant votre dossier dans la boîte aux lettres de l'Espace Éric-Tabarly (75 avenue Paul Vaillant-Couturier), accompagné des pièces justificatives requises.

Aucun rendez-vous n'est nécessaire.



Accédez directement à l'espace citoyens, ici !





Documents à présenter



Merci de vous munir des pièces justificatives suivantes



(Originaux + copie)

- ☐ Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- ☐ Fiche enfant 2026-2027 dûment complétée et signée
- ☐ Droit à l'image complété et signé
- ☐ Attestation CAF de l'Essonne à jour
- ☐ 1 photo d'identité récente de l'enfant
- ☐ Copie des pages de vaccinations et apporter le carnet
- ☐ Justificatif de domicile* daté de moins de trois mois : une facture d'électricité, de gaz, d'eau, une quittance de loyer, la taxe foncière.
- ☐ Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024**
- ☐ RIB (si vous souhaitez mettre en place un prélèvement automatique)
- ☐ Copie du jugement de divorce (en cas de séparation des parents) + autorisation écrite de scolarisation du parent n'ayant pas la garde
- ☐ Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans un autre établissement (facultatif)

**Pour les personnes hébergées : se rapprocher du service Population pour récupérer l'attestation.*

*** Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, ce document est facultatif. Toutefois, en cas de facturation, c'est le tarif maximum qui sera appliqué.*



Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et un nouveau rendez-vous devra être reprogrammé.

Il n'est pas possible de faire de copies en mairie.



FICHE ENFANT DE SÉCURITÉ ET RENSEIGNEMENTS SANITAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Photo de l'enfant
obligatoire

Cette fiche est obligatoire pour toute inscription scolaire, à un des accueils périscolaire, extra-scolaire, séjours et/ou aux activités municipales

INFORMATION ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone de l'enfant :

Adresse :
.....

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 DE L'ENFANT - MÈRE - PÈRE - TUTEUR(RICE)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Adresse e-mail :

☐ Désire recevoir la facture par courriel

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 DE L'ENFANT - MÈRE - PÈRE - TUTEUR(RICE)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Adresse e-mail :

☐ Désire recevoir la facture par courriel

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE FOYER

Situation familiale

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Vie maritale ☐ Séparé(e)

*Copie du jugement de divorce à fournir ou du jugement du JAF

N° Allocataire CAF* (Caisse d'allocation Familiale) :

*Pour le calcul du Quotient Familial et bénéficier des tarifs adaptés ou fournir l'avis d'imposition N-1 sur le revenu N-2

FACTURATION

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance de la charte de paiements téléchargeable sur le site de la ville et le portail famille.
- ☐ Je ne souhaite pas communiquer mes revenus. En cas de facturation, je suis informé(e) que le tarif maximum sera appliqué.

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Pour mieux connaître votre enfant, être au plus près de ses préoccupations et besoins, nous vous remercions de bien vouloir compléter ces informations précisément.

L'enfant a-t-il une allergie alimentaire ? ☐ OUI ☐ NON

L'enfant a-t-il une allergie autre qu'alimentaire ou maladie chronique ? ☐ OUI ☐ NON

Si vous cochez au moins un « OUI », un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) devra être réalisé préalablement à l'accueil de l'enfant. À ce titre un rendez-vous obligatoire avec la famille sera envisagé. Dans le cas contraire, l'inscription ne pourra pas être confirmée.

L'enfant a-t-il un dossier MDPH ? ☐ OUI ☐ NON

L'enfant bénéficie-t-il d'un A.E.S.H ? ☐ OUI ☐ NON

Votre enfant présente-t-il un régime alimentaire particulier* :

*Une fois dans les salles du restaurant communal (au self), l'enfant choisit librement parmi les plats disponibles.

Vaccins : Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccinations à jour. Si l'enfant ne peut pas faire les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Renseignements divers : (lunettes, appareil dentaire...)

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant à partir seul, à la fin des activités ? ☐ OUI ☐ NON

J'autorise les personnes* suivantes à venir chercher mon enfant à la sortie des accueils :

*Une pièce d'identité sera exigée

NOM	PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	TÉLÉPHONE

SIGNATURE(S)

Les représentants légaux certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette fiche qui peuvent être soumis à contrôle. Par ailleurs, ils s'engagent à prévenir la mairie en cas de modifications, et ils déclarent avoir lu et accepté le règlement intérieur de la structure. Ils autorisent leur enfant à participer aux activités proposées par la mairie.

À Paray-Vieille-Poste,

Représentant légal 1

Représentant légal 2

Tuteur(rice) légal

*Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,*

Dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires proposées par la commune de ParayVieille-Poste aux enfants inscrits pour ces services :

Je soussigné(e)

- ☐ autorise
ou
☐ n'autorise pas[*]

la Ville de Paray-Vieille-Poste à photographier mon enfant :

Nom Prénom

à utiliser son image prise dans le cadre des activités municipales.

Cette autorisation comprend le droit de reproduire et de communiquer ces images au public notamment sur le site internet et l'application de la commune, dans le journal municipal, sur tout affichage local, sur des supports audiovisuels ou sur les réseaux sociaux.

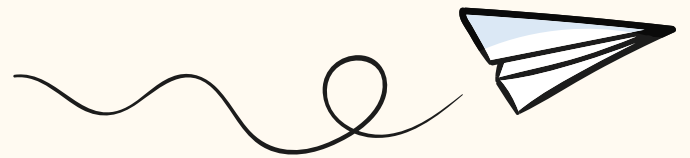
Fait à Le

Signature :

Les informations et autorisations recueillies via le présent formulaire sont destinées à la commune de Paray-Vieille-Poste (Essonne) dans le cadre de l'inscription scolaire et aux activités communales. Ces informations sont conservées à vie afin de faire respecter vos droits. Les images objets de l'autorisation font l'objet d'un traitement informatique et sont nécessaires à l'exécution de cette autorisation. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679, les personnes concernées bénéficient de droits. Les mineurs bénéficient dans ce cadre d'un droit d'accès, de rectification, de retrait du consentement au traitement concernant leurs données, qui sont exercés par les titulaires de l'autorité parentale. Si vous souhaitez exercer ces droits et obtenir communication des informations vous concernant, ou pour toute question relative à ce traitement de données, veuillez-vous adresser à dpd@cigversailles.fr. Vous pouvez également consulter le site internet de la CNIL <cnil.fr> pour plus d'informations sur vos droits.

[*] Cocher la mention utile

Activités periscolaires et extrascolaires



Portail Famille

Toutes les inscriptions aux activités extrascolaires, périscolaires et à la restauration se font via le portail famille.

Simple et pratique, le portail famille vous permet d'effectuer toutes vos démarches administratives : inscriptions, réservations, suivi de facturation, mise à jour de vos coordonnées, et toutes les actualités concernant le secteur scolaire.

Un portail famille vous sera créé dès l'inscription de votre enfant validée.

Une fois connecté, pensez à mettre à jour la fiche enfant.

Paray-Vieille-Poste PORTAIL FAMILLE

ACCUEIL ACTUALITÉS AGENDA FAQ LES DOCUMENTS DE LA COLLECTIVITÉ SCOLAIRE PETITE ENFANCE ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE

BIENVENUE Paray-Vieille-Poste.fr Portail famille

ACCUEIL

ACCUEIL DE LOISIRS **PÉRISCOLAIRE** Publié le 30 avril 2025
Inscriptions périscolaires alsh 2025/2026
Ouverture le lundi 07 juillet
les inscriptions pour le périscolaire, la restauration, l'étude et l'alsh du mercredi ouvriront le lundi 07 juillet.
Attention, les enfants doivent obligatoirement être mis à jour pour fréquenter les accueils.
Retrouvez les modalités de réservations et d'annulations avec la pièce jointe.

SCOLAIRE **LISTES FOURNITURES SCOLAIRES** **RENTREE SCOLAIRE** Publié le 16 juillet 2025
Rentrée scolaire 2025/2026 - Listes fournitures scolaires
Listes fournitures scolaires
Les listes des fournitures scolaires pour la rentrée sont désormais disponibles.
Vous les trouverez dans le dossier scolaire, accessible depuis l'onglet « Les documents de la collectivité ».

ACCUEIL DE LOISIRS Publié le 18 juin 2025
ALSH élémentaire
Veillées et campings
Les inscriptions aux veillées et campings pour les enfants fréquentant l'Oasis cet été ouvriront lundi 23 juin à 8h30 sur le Portail Famille.
Petit rappel :

À LA UNE
Date à retenir!

Mon compte Se connecter maintenant !

J'ai déjà un compte !
NOM D'UTILISATEUR *
Cliquez ici pour renseigner
MOT DE PASSE *
Cliquez ici pour renseigner
Mot de passe oublié ?
Se connecter

N'avez pas encore de compte ?
Vous pouvez créer un compte simplement en suivant le lien ci-dessous.
Créer mon compte

Cliquer ici pour vous connecter à votre compte.

Scannez ce QR Code pour retrouver les tutos du portail famille.



Réervations, annulations et facturation

Rappel :
Début des inscriptions 2026/2027
le lundi 6 juillet 2026.

Toutes les réservations se font exclusivement via le portail famille.

Réervations et annulations :

Les réservations pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs doivent être effectuées au plus tard le jeudi pour la semaine suivante. Les annulations sont également possibles jusqu'au jeudi pour la semaine suivante. Les absences doivent être justifiées le jour J via le portail famille. (absence maladie ou rendez-vous médical d'urgence nécessitent un justificatif).

Facturation :

Pour le périscolaire et l'étude, la facturation s'effectue à la présence.

Pour la restauration scolaire, la facturation s'effectue à la réservation, directement via le portail famille. Les enfants non inscrits seront toutefois accueillis, mais le repas sera facturé au double du tarif.

Pour l'ALSH, la facturation s'effectue à la réservation, directement via le portail famille.

Toute absence justifiée (maladie ou rendez-vous médical d'urgence), signalée le jour J via le portail famille, ne sera pas facturée.

Absences répétées :

Après deux semaines consécutives d'absence non justifiée, un courrier vous sera adressé afin de vous informer de l'annulation de vos réservations jusqu'à la fin de l'activité concernée. Vous devrez alors effectuer une nouvelle demande d'inscription, en fonction des places disponibles.

Le saviez-vous ?

Sur le site et l'application de la Ville, vous pouvez consulter et télécharger les menus, la grille tarifaire du restaurant scolaire, ainsi que retrouver les informations concernant l'étude, les activités périscolaires et extra-scolaires.



Modalités des temps périscolaires et extrascolaires

Accueils de loisirs périscolaires

HORAIRES

Les activités périscolaires sont encadrées par les animateurs de la Ville les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pendant les périodes scolaires.

	MATERNELLE VICTOR-HUGO	MATERNELLE PAUL-BERT	ÉLÉMENTAIRE JULES-FERRY	ÉLÉMENTAIRE PAUL-BERT
Matin	7h - 8h35	7h - 8h20	7h - 8h20	7h - 8h20
Midi	11h45 - 13h45	11h30 - 13h20	11h30 - 13h20	11h30 - 13h20
Soir	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30
	Directrice Marine SAMSON 06 24 25 02 97	Directrice Romuald CYBAK 06 13 66 17 90	Directrice Marine MAURANGES 06 82 48 08 44	Directrice Rabéa HAMADACHE 06 03 78 79 41

Le temps d'étude se déroule de 16h30 à 18h, sauf le dernier vendredi avant chaque période de vacances, à partir du 3 septembre 2026.

Accueils de loisirs extrascolaires

HORAIRES

Mercredis et vacances scolaires

Accueil du matin : de 7h à 9h (arrivée au fil de l'eau). En cas de sortie : arrivée avant 8h30.

Journée continue (repas du midi et goûter inclus) : de 9h à 16h30.

Accueil du soir : de 16h30 à 18h30 (départ au fil de l'eau).

L'ENVOL
MATERNEL

Petite section
de maternelle

L'ARC-EN-CIEL
MATERNEL

Moyenne et grande
section de maternelle

L'OASIS
ÉLÉMENTAIRE

Du CP au CM2

ADRESSES

L'ENVOL

99, rue Maurice-Rigolet

L'ARC EN CIEL

40, avenue Victor-Hugo

L'OASIS

10, place Henri-Barbusse



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Joindre un RIB obligatoirement)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la **Mairie de Paray-Vieille-Poste** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément instructions de la **Mairie de Paray-Vieille-Poste**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR46ZZZ499314

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom : MAIRIE DE PARAY VIEILLE POSTE
Adresse : PLACE HENRI BARBUSSE
Code postal : 91550
Ville : PARAY VIEILLE POSTE
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :
☐ Cantine / Etude / Périscolaire / ALSH
☐ Enseignements artistiques / EMS
☐ Club ados
☐ Séjours et classes transplantées
☐ Prélèvement en 1 fois
☐ Prélèvement en 3 fois

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Mairie de Paray-Vieille-Poste**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la **Mairie de Paray-Vieille-Poste**.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.